

Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE
Date / mise à jour le: 12.10.2015
Produit: **CORIPHENE FONGIMUR W Pro (PE)**



page 1 / 7
Version: 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

CORIPHENE FONGIMUR W Pro (PE)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection du bois

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Usine:

BASF Wolman GmbH, P.O. Box 1160, 76545 Sinzheim, Germany

Tel. +49 (0) 7221 800-0, Fax +49 (0) 7221 800-210

e-mail: product-safety-wolman@basf.com

Exploitant:

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne

42123 ST CYR DE FAVIERES

Tel : 04 77 62 04 17 – corodis.sds@orange.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA INRS

Tel. +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008 (CLP/SGH)

Skin irrit 2; H315

Eye Irrit 2 ; H319

Aquatic chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n°. 1272/2008 (CLP/SGH)

Pictogramme de danger:



SGH07

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient Iminodi (Propylamine). Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence

Conseil de Prudence (Prévention):

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P301+330+331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu / récipient dans une station d'incinération ou décharge agréée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:

Acide borique, Chlorure de benzalkonium, Chlorure de triméthyl cocoammonium,

2.3 Autres dangers

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3. Composition/informations sur les composants

*

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de protection du bois, aqueuse, à base de d'acide borique, de chlorure de benzalkonium et de chlorure de triméthyl cocoammonium

Composants dangereux:

Numéro CAS	Numéro EINECS/ELINCS-	Index	Dénomination	% (m/m)	Classification selon 1272/2008 (GHS/CLP)
10043-35-3	233-139-2	005-007-00-2	Acide borique	3,2	Repr. 1B H360FD
68424-85-1	270-325-2	---	Chlorure de benzalkonium	0,83	Acute Tox. 4 (o); H302 Acute Tox. 4 (d); H312 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic chronic 1; H410
61789-18-2	---	---	Chlorure de triméthyl cocoammonium	0,01	Acute Tox. 4 (o); H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400
56-18-8	200-261-2	612-063-00-7	3,3'-Iminodi(propylamine)	< 1	Acute tox 1, (i); H330 Acute tox 3 (d); H311 Acute tox 4 (o); H302 Skin corr 1A; H314 Eye Dam./Irrit. 1; H318 Skin sens 1; H317 Muta. 2 ; H341 STOT RE 2 ; H373

Informations complémentaires

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers secours

*

4.1 Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation :

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone, gaz/vapeurs corrosifs

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

*

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Veillez à une ventilation suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Éviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.). Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

*

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la Section 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stocker à l'abri du gel.

sensible au gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les substances sans mention de valeurs ne sont pas listées dans les réglementations sur les expositions sur le lieu de travail pour la région de validité de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Etat physique: liquide

Etat physique: liquide

Couleur: jaunâtre

Odeur: faible

Point de fusion /Température de solidification : environ 0 °C

Point/intervalle d'ébullition: > 100 °C

Point d'éclair: non applicable

Température d'auto-inflammation: non inflammable

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Densité relative: environ 1,0 g/cm³ (20 °C)

Valeur du pH: environ 8 (25 °C)

Solubilité dans l'eau: soluble

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau: (20 °C) miscible en toutes proportions

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

*

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg
ATE rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Données expérimentales/calculées: Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant.
Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Non sensibilisant. Peut déclencher une réaction allergique.

Mutagenicité des cellules germinales

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Cancérogénicité

N'est pas considéré comme cancérogène (sur la base de la composition).

Toxicité pour la reproduction

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Toxicité pour le développement

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Autres informations sur la toxicité

Le fabricant d'acide borique/de borates signale que des études sur l'ingestion chez l'animal, à hautes doses et chez plusieurs espèces, ont mis en évidence un effet sur la reproduction et le développement. Une étude chez l'homme de l'exposition professionnelle aux poussières d'acide borique/de borates n'a démontré aucun effet néfaste sur la reproduction. Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 10 - 100 mg/l, Poissons

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 1 - 10 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1 - 10 mg/l, végétal aquatique

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O): Dans l'environnement, l'acide borique est dégradé en borate naturel.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bio accumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très Bio accumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les égouts, ni dans les stations d'épuration. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport (ADR / RID / IMDG / ICAO/IATA)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65, 66

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

16. Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin sens	Sensibilisation de la peau
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Muta	Mutagenicité sur les cellules germinales
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique – aigu
Aquatic chronic	Danger pour le milieu aquatique – chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Repr.	Substances toxiques pour la reproduction (fertilité ou développement)
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxic in contact with skin
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	May cause an allergic skin reaction.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Fatal if inhaled
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Glande thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.